



Décennie du repositionnement
de l'enregistrement des faits
d'état civil et des statistiques
de l'état civil en Afrique
2017-2026

ENREGISTREMENT DES DÉCÈS

POURQUOI L'ENREGISTREMENT DES DÉCÈS EST-IL SI IMPORTANT ?

Le décès est l'un des faits d'état civil prioritaires que l'Organisation des Nations Unies recommande d'enregistrer¹. Les registres de la mortalité et des causes de mortalité sont des apports primordiaux à la gouvernance et au développement. Les statistiques de la mortalité tirées de ces registres constituent des éléments essentiels pour la politique et la planification sanitaires. Les registres des décès peuvent servir à garantir les listes électorales et documentent d'autres archives administratives. L'enregistrement des décès a deux buts principaux :

- 1. But juridique et administratif :** Le droit d'un individu d'être comptabilisé aux deux extrémités de la vie est essentiel à l'intégration sociale. Malgré la douleur que cause la mort d'un être cher, il est nécessaire sur un plan juridique pour le parent le plus proche de faire enregistrer le décès et d'obtenir un acte de décès. Les actes de décès fournissent la preuve juridique et les circonstances des décès et sont souvent exigés pour l'enterrement, le remariage, l'héritage, l'aide sociale ou pour le règlement des affaires pénales qui peuvent en découler. Les registres des décès servent également dans le cadre des programmes de sécurité publique et de prévention des accidents, ainsi que dans le traitement des dossiers portant sur les systèmes d'identification individuelle, la sécurité sociale, les listes électorales, la fiscalité et les dossiers de service public.
- 2. But statistique :** Les registres des décès et des causes de décès permettent de compiler les statistiques sur la mortalité, qui sont des éléments essentiels à la politique et la planification sanitaires, au suivi et à l'évaluation des programmes de santé et à la définition et la hiérarchisation des activités de recherche médicale. Les statistiques sur la mortalité et les causes de décès profitent à la société puisqu'elles aident les pouvoirs publics à planifier les services à leurs citoyens.

Les registres des décès et des causes de décès revêtent une importance particulière en matière de santé publique : ils servent à mesurer l'ampleur et la répartition des principales maladies. Des données précises et à jour sur la mortalité, ventilées selon l'âge, le sexe et la cause du décès, sont également indispensables pour élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer aux niveaux national et infranational les programmes et politiques de santé. Ces estimations relatives à la santé permettent également de savoir où le financement de la santé peut être efficacement réparti et investi. Elles justifient les dépenses de santé publique consacrées aux mesures tendant à faire face aux principales causes de décès prématurés, telles que la vaccination contre la rougeole, l'accès à des soins spécialisés pour prévenir la mortalité maternelle, les mesures de lutte contre le tabagisme pour empêcher les décès par suite de cancer et les maladies cardiovasculaires, ainsi que les mesures tendant au changement de comportement pour prévenir le VIH/sida².

1 L'enregistrement des décès intra-utérins est également important car il aide à l'enregistrement précis des naissances vivantes et des décès de nourrissons.

2 Gretchen Vogel, How do you count the dead?, voir <http://www.sciencemag.org/content/336/6087/1462.2.full> (en anglais)



© UNICEF Tanzania/Sala Lewis

Les citoyens des pays en développement paient un lourd tribut à une prise de décision entravée par l'absence de données fiables et complètes. Les dépenses publiques aussi bien que l'aide publique au développement peuvent être remises en cause si le pays n'arrive pas à fournir la preuve de l'efficacité des mesures visant à prévenir les décès prématurés à cause de la faiblesse de ses systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

LA SITUATION ACTUELLE

Dans la plupart des pays africains, l'enregistrement des décès a pris un grand retard sur celui des naissances. La plupart des décès en Afrique se produisent en dehors des structures sanitaires et leurs causes sont rarement certifiées par un médecin. Les directives et normes internationales en place sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil ne tiennent pas compte du contexte africain, d'où la nécessité de concevoir et d'adopter des démarches innovatrices adaptées à la situation sur le continent.

Sur les 46 États membres de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui se trouvent dans la région africaine, seul un peut fournir des données de grande qualité sur les causes de décès (Maurice) et trois autres des données de faible ou de moyenne qualité (Afrique du Sud, Seychelles et Zimbabwe). En outre, l'Égypte et le Maroc peuvent fournir des données de qualité faible à moyenne sur les causes de décès³. La Banque mondiale a récemment fait observer que le manque d'informations sur les décès et les causes de décès signifie que les problèmes découlent de l'utilisation des estimations et que seuls des systèmes complets d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil permettront de suivre avec exactitude les progrès accomplis⁴.

Suite à la délivrance d'un acte de décès, les causes profondes des décès sont classées en catégories statistiques selon la version actuelle (dixième révision) de la Classification statistique internationale des maladies, des traumatismes et des causes de décès. Toutefois, la plupart des pays africains n'utilisent pas cette classification des maladies, ce qui limite la comparabilité et l'utilité des données.

3 Statistiques de l'Organisation mondiale de la Santé, voir <http://apps.who.int/iris/?locale=fr>

4 Banque mondiale, 2014, Global Civil Registration and Vital Statistics Scaling up Investment Plan 2015-2024, voir <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/HDN/Health/CRVS%20Scaling-up%20plan%20final%205-28-14web.pdf> (en anglais)

QUE FAIT-ON ?

La méthode traditionnelle de collecte des données sur les décès et leurs causes repose sur un système complet d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Mais ces systèmes ne fonctionnent pas de manière satisfaisante dans la plupart des pays en Afrique. La Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres grandes organisations régionales et internationales, a élaboré le Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, qui vise à guider la réforme systémique et à faciliter des progrès durables dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays africains.

QUE FAIRE POUR AMÉLIORER LA SITUATION ?

- **Revoir le cadre juridique de l'enregistrement des décès pour s'assurer qu'il consacre la mise en place d'un système d'enregistrement efficace, permanent et obligatoire des décès**, notamment en rendant obligatoire la certification des décès par un médecin. La loi devrait incorporer des mesures visant à garantir la confidentialité des données et du système de communication de l'information. Elle devrait également assujettir les enterrements et les incinérations à la production d'un permis d'inhumer ;
- **Renforcer les capacités techniques et administratives locales pour améliorer et étendre les systèmes d'enregistrement**. L'utilisation de méthodes normalisées de compilation des statistiques sur la mortalité par cause aux fins de comparaison internationale est un domaine d'expertise technique à cheval sur la démographie, l'épidémiologie et la statistique. Des connaissances et des compétences pratiques doivent être développées dans ces disciplines ainsi que dans l'administration des systèmes d'enregistrement ;
- **Susciter chez les médecins une prise de conscience accrue des pratiques de certification des décès** et améliorer leurs qualifications dans l'utilisation du formulaire international de certification médicale de la cause de décès. Former les commis aux statistiques et les codificateurs à l'utilisation de la Classification internationale des maladies afin de codifier les causes de décès ;
- **Adopter des démarches novatrices pour la collecte d'informations sur les causes de décès concernant les événements se produisant au domicile, en recourant à des autopsies verbales ;**
- Mettre en place des **mécanismes de collaboration** entre les ministères de la santé publique, les services de statistique nationaux et les fonctionnaires locaux de l'état civil afin d'améliorer le processus de certification des causes de décès et de garantir la production de données de meilleure qualité ;
- **Trouver des solutions novatrices pour atteindre les zones rurales et les zones reculées**, par exemple des partenariats avec les chefs religieux et les organisations confessionnelles, des systèmes d'enregistrement mobiles ou des systèmes d'enregistrement par téléphone cellulaire ;
- **Intensifier l'éducation du public afin de réduire la stigmatisation**, en particulier dans les cas où le décès est lié au VIH/sida, de façon que tous les décès puissent être enregistrés.



APAI-CRVS
Pour que chacun soit visible en Afrique

Pour d'information:
www.apai-crvs.org



UNHCR
The UN Refugee Agency



Bloomberg
Philanthropies

